



Actuel

Cette année de nombreux artisans et commerçants sont venus grossir les rangs de notre fédération. Tous ces spécialistes sont animés par la passion de leur métier, mais ils savent aussi que devenir membre de la FAC leur assure une force d'action commune qui leur permet de défendre au mieux leurs intérêts d'indépendants.

Ils savent qu'en toutes circonstances, ils peuvent, en qualité de membre, compter sur notre appui et bénéficier de services privilégiés, par exemple :

- * Service d'aide administrative : Un Secrétariat permanent est à votre disposition pour vous apporter aide, assistance et conseils dans le domaine du droit du travail, des assurances, du bail à loyer, etc...
- * Service d'assurance collective maladie perte de gain : FACASSUR vous permet d'assurer vos employés et vous-même contre la perte de gain en cas de maladie à des tarifs préférentiels
- * Service d'assurance collective LAA : FACASSUR vous permet également de répondre aux exigences de la loi en matière d'assurance accidents ;
- * Service de comptabilité : Notre fiduciaire est à votre service pour tenir votre comptabilité selon votre choix. Un devis est établi conformément au mode de traitement de livres comptables ;
- * Traitement des salaires : Notre fiduciaire propose le traitement des salaires et l'établissement des bulletins y relatifs ;
- * Service de recouvrement : Un client «oublie » de vous payer depuis des mois ? Vous ne savez pas comment procéder pour qu'on vous paie ce qu'on vous doit ? Un avocat de la FAC s'occupe de tout... Vous ne payez rien, tous les frais sont intégralement pris en charge et avancés par la FAC. Vous encaissez 60% du montant récupéré alors que vous pensiez ne jamais revoir un centime !

Si vous êtes intéressés et désirez en savoir davantage, n'hésitez pas à me contacter. Je me réjouis de vous renseigner.

Visiter également notre site Internet www.fac.ch où vous trouverez toutes les informations utiles et nécessaires liées à notre Fédération.

• Dieter MASON

Tél. direct: 022 346 17 43 / Secrétariat: 022 347 65 13 / Mail: mason@fac.ch

Entreprises : engagez un-e jeune !

La formation professionnelle est un tremplin inestimable, non seulement pour un-e jeune qui s'engage dans la vie active mais également pour l'entreprise qui forme une relève professionnelle, bénéficie de nouvelles énergies et transmet son savoir-faire. En d'autres termes, c'est aujourd'hui, en misant sur les jeunes et la formation professionnelle, qu'une entreprise garantit son avenir.

L'équipe d'Interface Entreprises (Etat de Genève) vient à la rencontre des entreprises dans le cadre d'une campagne nationale en faveur de l'apprentissage. Pour les informer sur la formation professionnelle initiale (apprentissage CFC), sur les nouvelles formations en deux ans (AFP) mais aussi sur les stages d'orientation et d'insertion.

Cette importante démarche de proximité est une occasion de créer ou de renforcer les liens entre le monde professionnel et les jeunes, de répondre à vos questions, de vous encourager à vous lancer dans la formation et de vous faciliter les démarches administratives.

Si vous souhaitez également vous informer sur l'éventail des stages et des formations et même proposer une place d'apprentissage, n'hésitez pas à nous contacter. Nous nous ferons un plaisir de vous rendre visite en priorité.

Contact :
www.geneve.ch/interface-entreprises
E-mail: interface@etat.ge.ch
tel: 022-388 44 71